

Association Départementale



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES

pédagogie coopérative

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E.
DE CHARENTE-MARITIME**

Association loi 1901
Siège social : 1 avenue du Maréchal Juin
Allée du Queyras
17000 LA ROCHELLE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Association Départementale



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE CHARENTE-MARITIME

Association loi 1901
Siège social : 1 avenue du Maréchal Juin
Allée du Queyras
17000 LA ROCHELLE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de Charente-Martitime relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « *coopératives scolaires* » et les « *foyers coopératifs affiliés* » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « *siège départemental* » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « *coopératives scolaires* », les « *foyers coopératifs affiliés* » et le « *siège départemental* ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes : en l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 17 janvier 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau
Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE CHARENTE MARITIME

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	298	183	115	215	Fonds associatif	32 030	38 491
Terrains					Report à nouveau	1 642 429	1 650 565
Constructions					Résultat de l'association	53 824	-14 559
Installations et matériels d'activités	129	129			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	8 621	8 007	614	1 154	TOTAL FONDS PROPRES	1 728 283	1 674 497
Immobilisations en cours					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges		17 674
					Fonds dédiés sur subventions		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 048	8 319	729	1 368	TOTAL PROVISIONS		17 674
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	846		846	964	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	2 008		2 008	2 292	Fournisseurs	4 168	3 968
Comptes courants OCCE				2 160	Dettes fiscales et sociales	3 281	8 836
Autres créances (dont erreurs débitrices)	12 915		12 915	3 937	Comptes courants OCCE	1 746	
Trésorerie	1 726 987		1 726 987	1 693 167	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	7 166	101
Charges constatées d'avance	1 159		1 159	1 187	Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 743 915		1 743 915	1 703 707	TOTAL DETTES	16 361	12 905
TOTAL GENERAL	1 752 963	8 319	1 744 644	1 705 075	TOTAL GENERAL	1 744 644	1 705 075


COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION
OCCE CHARENTE MARITIME

	2017/2018	2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	687 471	693 515
Ventes de produits pour cessions	1 001 003	939 480
Prestations de service et animations	409 886	372 264
Subventions d'exploitation	1 080 884	910 032
Produits divers de gestion courante	305 465	305 531
Reprises sur provisions et transferts de charges	17 674	
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
TOTAL	3 502 382	3 220 821
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	601 367	575 650
Variation des stocks de fournitures à céder	118	-0
Achats de fournitures administratives	1 261	2 062
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	2 594 073	2 391 055
Impôts et taxes	3 575	4 187
Salaires	24 673	26 852
Charges sociales	7 937	11 006
Autres charges	213 711	176 284
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	76 300	73 025
Dotations aux provisions		1 253
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL	3 523 016	3 261 373
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-20 633	-40 551
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	21 451	20 568
Reprises sur provisions		
TOTAL	21 451	20 568
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	21 451	20 568
RESULTAT COURANT (I + II)	817	-19 984
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	124 928	107 656
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	124 928	107 656
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	71 921	102 231
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	71 921	102 231
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	53 007	5 425
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	53 824	-14 559

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE CHARENTE MARITIME

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2018. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de *“permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe”*.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités)

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	1 744 644,04 €	1 705 075,27 €
Résultat de l'exercice :	53 824,27 €	-14 558,84 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	454	459
dont coopératives et foyers agrégés :	454	459
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	44 511	44 962
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	6 223	6 348
soit un équivalent temps plein de	3	3 personne(s).

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 74 867 € soit environ 2,18% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE CHARENTE MARITIME

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	53 824,27	{	dont 24 667,03 pour le siège départemental dont 29 157,24 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	12 915,07	{	dont 12 915,07 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	7 166,00	{	dont 7 166,00 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	1 726 987,35	{	dont 55 401,33 pour le siège départemental dont 1 671 586,02 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			3 681,91 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	76 300,33	{	dont 639,30 pour le siège correspondant aux amortissements dont 75 661,03 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			166,65 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	3 648 760,72	{	dont 182 093,87 pour le siège départemental dont 3 466 666,85 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 635,83 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	3 594 936,45	{	dont 157 426,84 pour le siège départemental dont 3 437 509,61 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 571,61 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			64,22 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	1,0
Total	1,5	2,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	397	298
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	87%	65%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	451	458
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	3	1
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	453	458
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	7	15
Participants aux séances de formation (estimation)	119	194


BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL
OCCE CHARENTE MARITIME

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	298	183	115	215	Fonds associatif	32 030	38 491
Terrains					Résultat du siege de l'association	24 667	-6 461
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	129	129			TOTAL FONDS PROPRES	56 697	32 030
Autres immobilisations corporelles	8 621	8 007	614	1 154	PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Immobilisations en cours					Provisions pour risques		
Prêts OCCE					Provisions pour charges		17 674
Autres immobilisations financières					Fonds dédiés sur subventions		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 048	8 319	729	1 368	TOTAL PROVISIONS		17 674
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	846		846	964	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	2 008		2 008	2 292	Fournisseurs	4 168	3 968
Comptes courants OCCE				2 160	Dettes fiscales et sociales	3 281	8 836
Autres créances	12 915		12 915	3 937	Comptes courants OCCE	1 746	
Trésorerie	55 401		55 401	50 700	Autres dettes	7 166	101
Charges constatées d'avance	1 159		1 159	1 187	Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	72 329		72 329	61 240	TOTAL DETTES	16 361	12 905
TOTAL GENERAL	81 377	8 319	73 058	62 608	TOTAL GENERAL	73 058	62 608



COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

OCCE CHARENTE MARITIME

	2017/2018	2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	77 912	71 969
Ventes de produits pour cessions	8 566	12 628
Prestations de service et animations	19 200	18 038
Subventions d'exploitation	39 592	3 430
Produits divers de gestion courante	4 317	2 885
Reprises sur provisions et transferts de charges	17 674	
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
TOTAL	167 260	108 949
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	6 877	6 814
Variation des stocks de fournitures à céder	118	-0
Achats de fournitures administratives	1 261	2 062
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	77 857	79 335
Impôts et taxes	3 575	4 187
Salaires	24 673	26 852
Charges sociales	7 937	11 006
Autres charges	34 489	262
Dotations aux amortissements	639	639
Dotations aux provisions		1 253
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL	157 427	132 409
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	9 833	-23 460
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	13 671	14 357
Reprises sur provisions		
TOTAL	13 671	14 357
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	13 671	14 357
RESULTAT COURANT (I + II)	23 504	-9 103
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 163	2 769
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	1 163	2 769
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		127
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL		127
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	1 163	2 642
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	24 667	-6 461



ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2018, qui dégage un excédent de 24 667.03 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	298,00			298,00
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	129,00			129,00
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	6 051,37			6 051,37
Mobilier de bureau	2 569,39			2 569,39
Immobilisations en cours				
Total	9 047,76			9 047,76

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	83,32	99,34		182,66
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	129,00			129,00
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	4 897,87	539,96		5 437,83
Mobilier de bureau	20%	2 569,39			2 569,39
Total		7 679,58	639,30		8 318,88

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Marchandises

845.80



4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	2 008,27		2 008,27
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	2 008,27		2 008,27

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant

6. Autres créances

Fournisseurs débiteurs	692.05
Prévoyance	64.02
Subventions à recevoir	7 559.00
Produits à recevoir	4 600.00
	<u>12 915.07</u>

7. Trésorerie

Crédit Agricole	1 249.59
Crédit Agricole Mutualisé	8 640.42
Livret A CA	45 220.70
Intérêts à recevoir	233.88
Caisse	56.74
	<u>55 401.33</u>

10. Charges constatées d'avance

Alarme	33.67
Calendriers	1 125.00
	<u>1 158.67</u>

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	17 673,56		17 673,56	
Provisions pour charges	17 673,56		17 673,56	
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	17 673,56		17 673,56	

Dotations / reprises d'exploitation	17 673,56
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	17 673,56

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet 17 673,56

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total	17 673,56
--------------	------------------

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés

Néant



4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

Fournisseurs	207.66
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>3 960.00</u>
	4 167.66

6. Dettes fiscales et sociales

Uniformalion	81.91
Etat charges à payer	<u>3 199.00</u>
	3 280.91

7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Fédération Nationale	901.47
OCCE 19 Corrèze	177.50
OCCE 33 Gironde	<u>667.22</u>
	1 746.19

8. Autres dettes

Coopératives créditrices	7 166.00
--------------------------	-----------------

9. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	44 511	44 962
Cotisation nationale par coopérateur	1,090 €	1,080 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,66 €	0,52 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	77 894,25	71 939,20
Cotisations versées à la Fédération	48 516,99	48 558,96
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	48 516,99	48 558,96

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	32 650,00	
Subventions conseil départemental		
Subventions communes	3 430,00	3 430,00
Autres subventions	3 512,00	
Total	39 592,00	3 430,00
Dont versées aux coopératives	34 203,00	

3. Produits de gestion courante

Aides Fédération OCCE :	2 573.00
Autres produits facturés aux coops	<u>1 743.95</u>
	4 316.95

4. Produits exceptionnels

Dons	1 080.00
Sur exercices antérieurs	<u>83.17</u>
	1 163.17

5. Charges exceptionnelles

Néant

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours



de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de La Rochelle, de locaux dépendant du groupe scolaire Descartes (environ 85 m²).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 350 heures de travail valorisées à 9 625 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec le Crédit Agricole (convention du 05/03/2009). Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	453	459
Solde total des comptes mutualisés au 31/08		1 650 565.03
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	13 330.14	14 021.10
Montant des impôts dus par l'AD	3 199.00	3 363.00
Montant des intérêts acquis nets après impôts	10 131.14	10 658.10
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

La mutualisation au Crédit Agricole s'est arrêtée en juillet 2018.